

Mémoire présenté au BAPE

**par Marie-Eve Leclerc
au nom de Mères au front
audience du 17 novembre 2020**

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom

Aux commissaires,

Je suis Marie-Eve Leclerc et je m'adresse à vous au nom de Mères au front. Mères au front est un mouvement pan-Québécois qui regroupe plus de 4 800 mères, grands-mères, parents de partout sur le territoire, qui s'unissent pour protéger l'avenir de leurs enfants face aux changements climatiques et à la crise de la biodiversité.

Je prends la parole au nom de mes filleules Élodie et Marguerite, 6 et 8 ans, et de tous les enfants du monde.

Messieurs, je m'adresse à votre cœur de père.

Nous, Mères au front, sommes là pour prendre le relais des voix et espoirs de nos enfants, de VOS enfants, qui marchent dans la rue et revendiquent un futur et un horizon où tout n'est pas que succession de catastrophes et de deuils.

En tant que mère, en tant que parent, nous nous donnons corps et âme pour l'avenir de nos enfants. Pour qu'ils et elles deviennent de belles personnes, épanouies.

Nous leur enseignons les bonnes valeurs : à aimer, à penser aux autres, à partager, à respecter.

Nous leur apprenons à s'émerveiller, à voir la beauté, à la créer, à la propager.

Nous les amenons marcher en forêt pour écouter chanter les oiseaux, observer les salamandres, ramasser les escargots, à aimer les animaux, les insectes.

Nous plantons des arbres et leur enseignons à en prendre soin.

Nous leur montrons à composter, à recycler, à ne pas jeter les papiers par terre, à ramasser ceux sur le bord du fleuve ou de la mer, à économiser l'eau, à ne pas gaspiller la nourriture, à fermer les lumières, à covoiturer.

Nous leur apprenons à réfléchir aux conséquences de leurs actions, à respecter les autres et à respecter la nature.

Pourquoi faire tout cela ?

Quand je regarde mes filleules dans les yeux, je veux être capable de leur parler de beauté, de possibilités, d'infini. Pas de guerres, de famine, de tornades, de feux de forêts, ou de pandémies. Pas de la disparition de telle et telle espèce, pas de la destruction d'une belle forêt, pas de la pollution du lac, pas des gaz à effet de serre.

Je nous demande : Quel futur voulons-nous léguer à nos enfants?

Car ne nous cachons pas, les décisions que nous prenons aujourd'hui, c'est EUX, nos enfants, qui auront à vivre avec les conséquences de nos choix actuels.

La mine de fer du lac Bloom demande au gouvernement du Québec d'augmenter la capacité d'entreposage de ses résidus miniers afin de doubler l'exploitation de sa mine, et son idée (*«de génie!»*) est de remplir 8 lacs et 78 hectares de milieux humides.

Remplir un lac et des milieux humides avec des déchets?

Je suis convaincue que même un enfant de 10 ans, conscient qu'il faut faire attention à l'environnement et qu'il ne faut pas jeter ses déchets par terre, n'aurait **jamais** eu une telle idée folle!

Ces pratiques sont totalement dépassées. C'est ce qui se faisait dans les années '50 et '80!

En pleine crise environnementale, climatique et de biodiversité, c'est inacceptable!

Ce type de projet appartient au siècle dernier.

Alors que des ressources importantes sont mises à la décontamination des sols et des cours d'eau partout au Québec, soutenir une telle gestion inadéquate des résidus miniers serait une véritable honte en ce qui a trait à notre gestion de l'environnement au Québec.

Comment se fait-il qu'avec toutes les connaissances dont on dispose et toutes les pistes de développement économique écologique et socialement responsable qui existent, nous en soyons encore à envisager de telles avenues?

Cela suffit de permettre à des entreprises d'exploiter les ressources de la Terre sans considération du territoire, des traditions, des espèces, des humains qui y vivent.

Les minières font des millions, voir des milliards de dollars de profits. Champion Iron, qui se prétend une minière responsable, a les moyens de payer pour de meilleures pratiques plus écologiques qui répondent aux plus hauts standards. Le Québec ne doit pas accepter moins que le respect des plus hauts standards.

Impacts du projet

Il est incontestable que le projet aurait des impacts sur la qualité de l'air notamment par l'émission de poussières et de gaz à effet de serre et que le régime hydrologique et la qualité de l'eau de surface seraient également altérés par le projet. Des modifications et la destruction d'habitats propices à la faune benthique, aux poissons, aux reptiles et aux amphibiens, aux oiseaux, ainsi qu'à certains mammifères, dont le caribou forestier, sont anticipés. Le promoteur a certes prévu des mesures pour limiter ces impacts, mais elles ne sont pas suffisantes pour parler d'exploitation responsable.

Les milieux humides et hydriques sont riches en biodiversité, ils servent de milieux de vie pour tout un écosystème et représentent donc des joyaux de la nature qu'il faut protéger.

En pleine crise environnementale et climatique, on ne peut tout simplement pas remplacer des lacs par des déchets miniers. Alors que des solutions de rechange sont à la disposition de Minerai de fer Québec, celles-ci doivent être privilégiées. À titre d'exemple, une partie de la fosse pourrait être utilisée pour y déposer leurs résidus et stériles.

Assurer la crédibilité environnementale du Québec grâce à des activités minières encadrées

Il est fondamental que l'extraction et l'utilisation des ressources minérales se fassent dans le plus grand respect de l'environnement, selon les meilleures pratiques et selon les plus hauts standards pour démontrer la crédibilité environnementale du Québec pour sa filière du fer, mais également pour l'ensemble des filières minérales que Québec souhaite développer au cours des prochaines années, dont une éventuelle filière de minéraux nécessaires à la construction de batteries pour l'électrification des transports.

Le Québec peut devenir un leader des véhicules électriques en raison de ses ressources naturelles (électricité, minerais), mais ne devrait pas devenir un cancre en environnement.

Avec le virage vers l'électrification des transports annoncé hier dans le Plan d'économie verte, l'exploitation de la filière minière devient une priorité gouvernementale provinciale, notamment en vue de fabriquer des batteries. **Il est nécessaire d'avoir un cadre environnemental rigoureux** pour assurer que l'exploitation minière québécoise soit responsable.

Le lac Bloom peut servir d'exemple d'exploitation minière qui respecte les plus hauts standards environnementaux, mais ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. Dans le contexte de relance économique verte et de transition écologique, il est impératif que des normes sévères soient appliquées pour l'exploitation minière au Québec.

Recommandations de Mères au front

Nous craignons, avec ce projet, que Québec crée un précédent pour d'autres minières qui voudraient exploiter nos ressources. En résumé, Mères au front exige que :

1) Que le promoteur soit tenu de soumettre des solutions de rechange réduisant au maximum les impacts environnementaux liés au déversement des résidus miniers afin d'éviter la destruction des écosystèmes entourant la mine du lac Bloom et, plus largement, d'éviter d'établir un précédent irresponsable quant à la protection des cours d'eau et la gestion des matières résiduelles dangereuses au Québec ;

2) Que le gouvernement du Québec amorce un processus de révision de la directive environnementale sur le secteur minier (Directive 019), datée de mars 2012, afin d'assurer son application rigoureuse dans le contexte de crise climatique et de relance économique juste et verte. La directive pourrait notamment être transformée en règlement de manière à encadrer adéquatement l'exploitation minière au Québec.

3) Que le ministère de l'Environnement (MELCC) interdise les pratiques destructrices associées à ce projet à l'aide de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. En effet, cet article lui confère le droit de permettre ou non les interventions dans les lacs et les cours d'eau, sur les rives et les plaines inondables ou dans un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Nous nous attendons donc à ce que le MELCC honore l'article 22 de la Loi québécoise sur l'environnement (LQE) et ne crée pas de précédent en autorisant un tel projet catastrophique.

Conclusion

Le promoteur doit proposer les alternatives les plus écoresponsables possible au projet avant que celui-ci soit autorisé. Le projet représente une opportunité de redoubler d'efforts pour assurer une exploitation responsable et durable des mines de la province via une réglementation contraignante.

En conclusion, les scientifiques nous le disent : Les mêmes activités motrices du changement climatique et de la destruction de la biodiversité stimulent les risques de pandémie en raison de leurs impacts sur notre environnement.

À moins d'une transformation radicale du système économique qui détruit la nature, les pandémies comme la COVID-19 vont se multiplier et faire plus de morts.

Nous devons réduire l'empreinte humaine sur la nature ; freiner les activités humaines qui entraînent la destruction de la biodiversité.

Les citoyen.nes du Québec ont à cœur l'environnement et veulent que le gouvernement en fasse plus pour protéger la nature.

Quel genre de monde voulons-nous léguer à nos enfants? Une terre grugée de toutes ses ressources naturelles? NON, absolument pas. Nous avons l'intelligence et la capacité d'innover et d'exploiter nos ressources de manière responsable. Exigeons le meilleur, rien de moins.

Cessons d'opposer écologie et économie!

Pour ces raisons, Mères au front souhaite que le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et des stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom soit rejeté dans sa forme actuelle et refusé jusqu'à ce que ce soit les meilleures pratiques environnementales qui soient, soient proposées par l'entreprise.

Messieurs les commissaires, nous nous attendons simplement à de la rigueur et du courage : prenez les décisions en ayant en tête, comme en cœur, le futur des générations qui ne peuvent pas encore se défendre. Nos enfants comptent sur vous.

Je vous remercie messieurs les commissaires de m'avoir écouté, entendue, et de prendre en considération nos arguments.

Cordialement,

Marie-Eve Leclerc

Citoyenne de Québec et Mères au front